

Département LOIRET
Canton CHALETTE SUR LOING
Commune AMILLY

République Française

**POLI N°45/2024
AT/SG**

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

Objet : Inauguration de l'Agence Caisse d'Epargne Amilly le 15 mai 2024 de 13h00 à 23h00 – Règlementation de la circulation sur la commune d'Amilly 45200.

Le Maire de la Ville d'AMILLY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police,

Vu le Code de la Route,

Vu le livre I, 8^{ème} partie de la Signalisation Routière,

Vu la demande de l'organisateur de l'évènement, sollicitant la neutralisation de la partie droite de la rue Saint Benoist 45200 Amilly,

Attendu qu'il convient, pendant la durée de la manifestation de neutraliser une voie de la chaussée et d'interdire le stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La voie de droite de la rue Saint Benoist sera neutralisée le 15 mai 2024 de 13h00 à 23h00.

ARTICLE 2 :

Le stationnement sera interdit côté impair du début de la rue Saint Benoist jusqu'au n° 55.

ARTICLE 3 :

La signalisation sera mise en place par les Services Techniques de la mairie d'Amilly.

ARTICLE 4 :

Conformément à la demande du requérant la sécurité de circulation sera assurée par les agents recrutés par la Caisse d'Epargne pour la manifestation.



ARRÊTÉ DU MAIRE

**POLI N°45/2024
AT/SG (Suite)**

ARTICLE 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté sera affiché sur place.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Secrétariat du Commissariat de Police de MONTARGIS,
- Monsieur le Chef de Corps du Service Incendie de MONTARGIS,
- Madame la Cheffe de la Police Municipale de la Ville d'AMILLY,
- Le Service Technique, Aménagement du Territoire et Commande Publique de la Ville d'AMILLY,
- L'intéressé.

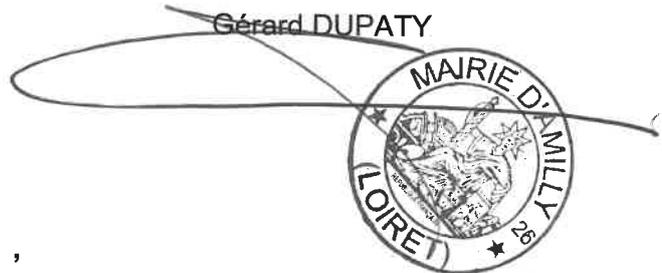
Pour exécution chacun en ce qui le concerne.

Fait à Amilly,

Le 14 février 2024

Le Maire,

Gérard DUPATY



-Télétransmis au contrôle de légalité le ,

-Publié le ,

-Notifié le 09 avril 2024 aux intéressés.